

**Extrait du registre des délibérations****Délibération n° 2026/32****Délibération portant désignation du délégué communal au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA)**

Le vingt-sept avril de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Priest se sont réunis en salle du Conseil suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Géraldine BOISSIER, Justine BOYER, Gil BREYSSE, Sandrine CHAREYRE, Thierry COUTIER, Nathalie GAILLARD, Patricia GALLET, Willy GILBERT, François GINEYS, Catherine JAGER, Michel LEVEQUE, Laëtitia MILLOIS-CAZIER, Lucas REYNAUD et Didier SENUT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés : Laëtitia COURMONT (procuration à Géraldine BOISSIER).

Laëtitia MILLOIS-CAZIER a été élue secrétaire de séance.

➡ Le Maire informe et propose à l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).

Le Maire rappelle que la commune adhère au SDEA. Ce dernier intervient pour le compte de ses adhérents, par conventions payantes, sous les formes suivantes : assistance à maîtrise d'ouvrage ; maîtrise d'œuvre (hors bâtiments) ; maîtrise d'ouvrage déléguée (mandat) ; conduite d'opération.

Récemment, la commune a fait appel au SDEA pour l'aménagement de la traverse des Mines (RD 7) et dans le cadre du projet de réhabilitation et de mise en valeur du puits de chevalement n°9.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme. Géraldine BOISSIER en qualité de délégué communal auprès du SDEA.

La désignation des délégués se fait à bulletin secret, néanmoins le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT).

➡ Le Conseil municipal délibère et, à l'unanimité,

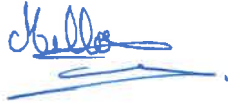
DÉCIDE de ne pas procéder à la désignation du délégué communal au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) au scrutin secret.

DÉSIGNE comme délégué de la commune Mme. Géraldine BOISSIER.

DÉCIDE de notifier la présente décision au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).

Fait à Saint-Priest, le 27 avril 2026.

Le Secrétaire de séance,
Laëtitia MILLOIS-CAZIER



Le Maire,
Sandrine CHAREYRE

